

## La torture en Tunisie : «Ni politique de l'Etat ni cas isolés», estime Majdoub



**Hedi Majdoub a affirmé que les dépassements et les violations des droits de l'homme «ne constituent pas une politique d'Etat ni des cas isolés» en Tunisie.**

La commission des droits, des libertés et des relations extérieures à l'Assemblée des représentants du peuple a auditionné, jeudi 20 avril 2017, le ministre de l'Intérieur Hedi Majdoub sur les questions relatives aux droits de l'Homme en Tunisie.

M. Majdoub a présenté, à cette occasion, un aperçu sur les mesures prises par son département pour lutter contre le fléau de la torture, indiquant que le ministère de l'Intérieur a reçu, au cours de l'année 2016, 494 plaintes contre des cadres et agents sécuritaires et pris des mesures disciplinaires à l'encontre de 578 cadres et 547 agents. Par ailleurs, 148 dossiers ont été constitués et renvoyés à la justice, a-t-il aussi précisé.

Revenant sur le rapport d'Amnesty international pour l'année 2016, qui pointe le retour de la torture et des mauvais traitements dans les centres de détention en Tunisie, le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'en dépit des réserves qu'il peut avoir concernant ce rapport, son contenu est pris en considération par son ministère, qui tient compte des appréciations des Ong et autres organismes nationaux et internationaux car ils sont, selon ses dires, «des mécanismes d'évaluation et de suivi des paliers atteints dans le domaine du respect des droit humains».

Par ailleurs, le ministre de l'intérieur a noté que les dépassements et les violations des droits de l'homme «ne constituent pas une politique d'Etat ni des cas isolés», dans ce qui semble une réplique au rapport de l'Organisation tunisienne contre la torture (OTCT), présidée par Me Radhia Nasraoui, qui a dénoncé dans le rapport annuel de son organisation «une persistance de la pratique de la torture dans les locaux de la police et de la garde nationale en Tunisie», de manière qui laisse croire à une politique systématique d'Etat.

M. Majdoub a noté, dans ce cadre, que la modification du comportement et de la mentalité de l'agent sécuritaire ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il faut, selon lui, «beaucoup de temps et plusieurs générations» pour qu'un tel comportement change.

Il est à rappeler aussi que Hamida Dridi, présidente de l'Instance nationale pour la prévention contre la torture (INPT), a dénoncé, dans une déclaration faite il y a quelques jours aux médias, les restrictions imposées à son instance. Outre le retard accusé dans l'octroi d'un budget lui permettant d'exercer son rôle de contrôle dans de bonnes conditions, elle a noté des restrictions l'empêchant de visiter les lieux de détention.

Elle a souligné, elle aussi, la persistance des pratiques de torture et des mauvais traitements dans ces lieux de détention et un manque flagrant au devoir de respect de la dignité humaine.

**Abderrazek Krimi**